

PROCÈS VERBAL DE DÉLIBÉRATION DU COMITÉ**Séance du 4 avril 2023**

Sous la présidence de M. Jean-Luc SIMON, Président du S.I.V.U.

Nombre de membres titulaires élus : 9 - membres titulaires en fonction : 9**Membres titulaires présents : 7 - membres titulaires absents excusés : 2****Membres suppléants présents : 2 - membres suppléants absents excusés : 4****Etaient présents :**

Jean-Luc SIMON	Délégué titulaire de GOTTENHOUSE
Muriel BRETON	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
Sylvie REMY	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
Marie-Pierre OBERLE	Déléguée titulaire de HAEGEN
Rémi SUSS	Délégué titulaire de HAEGEN
Michel DRENS	Délégué suppléant de HAEGEN
Jean-Claude DISTEL	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
Ilse KONRAD	Déléguée titulaire de THAL-MARMOUTIER
Helena KRZYSZOWSKI	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER

Etaient absents excusés :

Christophe STRUB	Délégué suppléant de GOTTENHOUSE
Murielle BIEBER	Déléguée suppléante de GOTTENHOUSE
Nadine KOEHLER	Déléguée suppléante de HAEGEN
Yannick KIEFFER	Délégué titulaire de HAEGEN
Michel KEITH	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
Jezabel SCHAEFER	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER

Le Comité Directeur a été convoqué le 28 mars 2023 avec comme ordre du jour :

2023-01.	Désignation d'un secrétaire de séance
2023-02.	Approbation du Procès-verbal du 3 octobre 2022
2023-03.	Compte de gestion 2022
2023-04.	Compte administratif 2022
2023-05.	Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022
2023-06.	Participation des communes – année 2023
2023-07.	Subvention à l'Association gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc pour l'occupation des locaux
2023-08.	Participation aux frais d'achat des livres de la Bibliothèque de Thal-Marmoutier
2023-09.	Subvention à l'école pour la classe verte 2023
2023-10.	Budget 2023

DIVERS

2023-01	Désignation du secrétaire de séance
---------	-------------------------------------

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Helena KRZYSZOWSKI comme secrétaire de séance.

2023-02	Approbation du Procès-verbal du 3 octobre 2022
---------	--

Une erreur dans le calcul des heures annualisées des deux contrats à la cantine du SIVU nous pousse à reporter cette approbation à une date ultérieure.

2023-03 Compte de gestion 2022

Le Comité Directeur, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc SIMON, Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le receveur municipal, Madame Simone FISCHER, aux sommes ci-après :

Fonctionnement	Titres de recettes émis	160 220,84 €
	Réduction de titres	- €
	Mandats émis	117 687,03 €
	annulation de mandat	- €
	EXCEDENT de l'exercice 2022	42 533,81 €
	Résultat à la clôture de l'exercice 2021 (excédent)	79 156,80 €
	Part affectée à l'investissement en 2022	121 690,61 €
	RESULTAT DE CLOTURE (excédent)	121 690,61 €
Investissement	Titres de recettes émis	15 143,43 €
	Mandats émis	83 031,89 €
	EXCEDENT de l'exercice 2022	- 67 888,46 €
	Résultat à la clôture de l'exercice 2021 (excédent)	42 112,44 €
	RESULTAT DE CLOTURE (DEFICIT)	- 25 776,02 €

2023-04 Compte administratif 2022

Monsieur SIMON Jean-Luc, président, rend compte de la gestion administrative au Comité Directeur, répond aux questions posées et quitte la salle.

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude DISTEL, vice-président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du syndicat pour l'exercice 2022 aux sommes ci-après

SECTION FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice	200 749,82 €
	Dépenses de l'exercice	115 293,23 €
	Excédent	85 456,59 €
SECTION INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice	61 885,81 €
	Dépenses de l'exercice	19 773,37 €
	Excédent	42 112,44 €
	Restes à réaliser dépenses 2021	151 842,23 €
	Restes à réaliser recettes 2021	103 430,00 €
	Déficit avec prise en compte des Restes à réaliser 2021	- 6 299,79 €

2023-05 Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Comité Directeur,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SIMON, président, après adoption du compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT	RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
	2020	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2021	2021	
INVESTISSEMENT	15 822,81 €		26 289,63 €	-48 412,23 €	-6 299,79 €
FONCTIONNEMENT	66 099,66 €	-7 282,99 €	26 639,92 €	- €	85 456,59 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	85 456,59 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	6 299,79 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	79 156,80 € - €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	79 156,80 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002)	- €

2023 -06 Participation des communes en 2023

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la participation des communes pour l'exercice 2022 aux sommes ci-après :

COMMUNES	Population légale	QUOTE-PART	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
		2023 132 €/habitant	acompte	Solde en octobre
HAEGEN	658	86 856,00 €	43 428,00 €	43 428,00 €
GOTTENHOUSE	391	51 612,00 €	25 806,00 €	25 806,00 €
THAL- MARMOUTIER	830	109 560,00 €	54 780,00 €	54 780,00 €
TOTAL	1879	248 028,00 €	124 014,00 €	124 014,00 €

2023-07 Subvention à l'Association gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc pour l'occupation des locaux

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention de 1.000,00 € (mille euros) à l'Association gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc de Thal-Marmoutier pour l'occupation de la salle polyvalente au cours de l'année scolaire 2022-2023 ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023 ;
- autorise M. le président à signer toutes les pièces administratives et financières y afférentes.

2023-08 Participation aux frais d'achat des livres de la Bibliothèque de Thal-Marmoutier

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser 800 € (huit cents euros) à la Commune de Thal-Marmoutier pour l'acquisition de livres destinés à la bibliothèque municipale de Thal-Marmoutier fréquentée par les classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal HAEGOTHAL pour l'année 2023.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65888 du Budget Primitif 2023.

2023-09	Subvention à l'école pour la classe verte 2023
----------------	---

Les élèves des classes élémentaires (environ 70) participeront à une classe verte en juin 2023, qui se déroulera en Auvergne durant 5 jours,
Après délibération, le Comité Directeur, à l'unanimité, décide l'octroi d'une subvention de 11,00 € par enfant par jour.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

2023-10	Budget primitif 2023
----------------	-----------------------------

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif du SIVU HAEGOTHAL pour l'exercice 2023 aux sommes ci-après :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		351 792.59 €
	<i>Opérations réelles</i>	194 510.00 €
	<i>Virement à l'investissement</i>	157 282,59 €
Recettes		351 792.59 €
	<i>Opérations réelles</i>	258 378.00 €
	<i>Excédent antérieur reporté</i>	93 414.59 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		2 784 344.02 €
	<i>Déficit d'investissement reporté</i>	0 €
	<i>Dépenses imprévues</i>	0 €
	<i>Nouvelles Propositions</i>	2 765 044.02 €
	<i>Reste à réaliser N-1</i>	2 500.00 €
	<i>Opération d'ordre</i>	16 800,00 €
Recettes		2 784 344.02€
	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	0 €
	<i>Déficit de fonctionnement</i>	28 276.02 €
	<i>Virement de la section fonctionnement</i>	157 282.59 €
	<i>Nouvelles propositions</i>	2 598 785.41 €
	<i>Reste à réaliser N-1</i>	0 €
	<i>Opération d'ordre</i>	16 800,00 €

DIVERS

Le président expose l'état d'avancement du projet de construction de l'école élémentaire intercommunale.

L'ouverture des plis de l'appel d'offres a eu lieu le 27 février dernier. 59 entreprises ont remis en tout 64 offres pour les 17 lots (certaines ayant soumissionné pour deux lots). Pour chaque lot, au moins une offre a été réceptionnée (entre 1 et 10 selon les lots).

Deux entreprises ont été écartées car elles n'ont pas fourni les pièces administratives demandées, après relance.

Les diverses propositions ont été analysées techniquement par le maître d'œuvre Ballast Architectes. Pour certains lots, une discussion technique plus poussée a été menée le 28 mars dernier en mairie de Thal-Marmoutier

Toutes les entreprises présélectionnées ont été invitées à remettre leur dernière proposition technique et commerciales au plus tard le 5 avril.

Le calendrier actuel prévoit la passation des marchés à la fin du mois d'avril, le début du chantier en juin, en vue d'une occupation de l'école en janvier 2025.

Des conventions et arrangements doivent être réalisés avec les voisins pour l'occupation temporaire d'une partie de leur terrain.

Le président clôt la séance à 21h45

La Secrétaire de séance Helena KRZYSZOWSKI	Le Président Jean-Luc SIMON
Affichage le 11 avril 2023	Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 11 avril 2023